

# REGLEMENT INTERIEUR – CLASSE THEATRE LOISIR MACOMPAGNIE / La Pépinière Théâtre

## 1– MODALITE D'INSCRIPTIONS

### 1.1 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font toute l'année en fonction des places disponibles.

L'âge minimum requis est de 15 ans. Pour les mineurs, une autorisation parentale sera exigée.

L'inscription définitive sera validée après réception du règlement correspondant.

### 1.2 – ENGAGEMENT

- Chaque inscription validée est due.

- L'inscription se fait de façon ferme et définitive et ce, pour toute la durée de l'engagement. Un accord préalable sera mis en place avec l'élève et le professeur sur son souhait de la durée de son engagement (au trimestre ou à l'année). L'élève s'engage au trimestre. Une préférence est donnée au semestre à partir de janvier dans l'optique de la préparation d'un spectacle fin juin dans un théâtre parisien.

- Aucun remboursement des cours ne peut être fait à l'élève en cas d'absence, désistement, abandon, démission ou quelque autre raison l'ayant amené à ne plus suivre les cours.

## 2 – PAIEMENT

### 2.1 – MODE DE PAIEMENT

Le paiement se fait uniquement par chèque ou en espèce. Les chèques seront établis à l'ordre de : Ma Compagnie.

### 2.2 – FACILITES DE PAIEMENT

Pour les élèves souhaitant bénéficier de facilités de paiements, la totalité des chèques doit être remise dès l'inscription.

Les chèques seront encaissés aux dates indiquées par l'élève au dos du chèque.

## 3 – ENGAGEMENT DE L'ELEVE

3-1 -L'élève s'engage à respecter le présent règlement intérieur ainsi que le règlement intérieur des salles de répétitions accueillant les cours. La direction se réserve le droit d'exclure définitivement tout élève dont le comportement nuit à la progression et à la bonne ambiance du cours.

3-2 -L'élève s'engage à être assidu au cours. Toute absence doit être préalablement annoncée au professeur.

3-3 -L'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile couvrant son activité tant lors du suivi des cours que lors des divers manifestations de l'école (exemple : spectacle de fin d'année...).

3-4 -L'élève peut être amené à être filmé ou pris en photo dans le cadre de ses activités au sein de l'école.

Ceux qui souhaiteraient ne pas apparaître sur ces films et photos doivent en informer la direction.

Chaque adhérent autorise tacitement et expressément l'association MaCompagnie à photographier, filmer et diffuser des extraits photo ou vidéo de ses ateliers ainsi que des spectacles de fin d'année, site Web, réseaux sociaux, etc... dans le respect de l'intégrité et de la vie privée. Il autorise tacitement et expressément l'association MaCompagnie à faire usage des photographies et vidéos qu'elle pourra faire de lui durant son apprentissage (répétitions ou représentations publiques) pour les utilisations susnommées.

L'élève confirme que son autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie financière. Il manifeste ainsi son intérêt et son soutien au travail de l'école. Il ne pourra prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.

## 4 – CONDITIONS PARTICULIERES POUR LES COURS

### 4.1 – PRE-INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions garantissent à tout élève:

- une place pour le premier cours d'essai
- la priorité pour une inscription au trimestre ou à l'année

### 4.2 COURS D'ESSAI

Avant toute inscription définitive, il est possible à tout futur élève de participer à un cours d'essai, sans aucun engagement. Le cours d'essai ne saurait engager le futur élève à s'inscrire pour l'année.

### 4.3 – TARIFS

Le tarif pour l'année est de :

– 660 euros ( Six cent soixante euros / séance chaque mercredi à 20H, hors périodes scolaires). Un calendrier des cours sur le trimestre est envoyé aux élèves lors de l'inscription.